



DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE

pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place

à déposer auprès de la municipalité du lieu où le débit sera installé, au plus tard 15 jours avant la manifestation

Requérant responsable du (des) débit (s) :

Nom : Prénom :

Profession : Date de naissance :

Adresse complète :

Tél. privé : Tél. prof. :

Titulaire d'un certificat cantonal d'aptitude pour licence d'établissement ou autorisation simple

NON OUI Dès le

Titulaire d'une licence ou autorisation simple : NON OUI Enseigne :

Assurance RC couvrant les risques de l'exploitation (à produire si la manifestation a lieu hors d'un local permanent aménagé à cet effet) :

Le requérant est-il membre de la société organisatrice ? : NON OUI

Si oui, en qualité de

Société organisatrice :

Buts, activités :

Adresse du siège ou du centre d'activité :

Manifestation – Débit :

Genre de la manifestation :

Durée : jour (s) : Le (s) de h. à h.

Le (s) de h. à h.

Le (s) de h. à h.

Description des lieux et installations du débit : (locaux, défense-incendie, inst. sanitaires, etc.) :

Un appareil d'amplification du son sera-t-il utilisé : NON OUI (voir au verso)

Un appareil à faisceaux laser sera-t-il utilisé : NON OUI Demande d'autorisation déposée auprès du SEVEN

Le

Genre de **BOISSONS DEBITEES** : vin bière autres boissons alcooliques

Le requérant soussigné s'engage notamment, en cas de réponse favorable :

- à retirer le permis à la municipalité contre paiement de son prix, avant la manifestation ;
- à répondre en fait de l'exploitation du (des) débit(s) en cause et à en assumer l'entière responsabilité ;
- à respecter les heures de fermeture du débit telles qu'elles seront fixées par la Municipalité.

Fait à le Signature

(voir au verso extraits de la législation en vigueur)

